



Les architectes et l'évolution du métier à l'horizon 2030

Nous vous présentons dans cette nouvelle livraison des *Cahiers* les résultats de la dernière enquête d'opinion que le Conseil national a demandée à l'IFOP, et je tiens à remercier les presque 1 000 consœurs et confrères qui ont bien voulu répondre au questionnaire et nous permettre ainsi de mieux connaître notre profession.

Pour cette nouvelle approche nous avons souhaité être prospectifs afin de comprendre comment la profession se projette dans l'avenir à l'horizon 2030. Nous avons également cherché à savoir pourquoi, malgré les difficultés que traversent les architectes, nous arrivons encore collectivement à être majoritairement optimistes...

Je m'arrêterai sur quelques points qui méritent d'être remarqués, la totalité des résultats vous étant présentée.

Si les architectes restent majoritairement optimistes vis-à-vis de leur situation professionnelle, ce taux de satisfaction a chuté de 15 % entre janvier 2008 et avril 2013, reflétant sans doute les effets d'une crise qui est durablement installée et dont l'issue reste encore inconnue. Cette chute de l'optimisme est à mettre en corrélation avec une vision pessimiste des conditions d'exercice en 2030. En effet, concernant l'évolution du métier la totalité des 11 thèmes abordés sont imaginés comme allant en se dégradant, avantages sociaux et rémunération en tête.

À propos des formes d'exercice, 53 % des architectes pensent que l'exercice en société sera la bonne formule à 15 ans, alors qu'il n'est pratiqué en 2013 que par un tiers des architectes français : en effet, 56 % d'entre nous exercent en individuel.

Il convient également de remarquer que près de 60 % des architectes interrogés affirment que l'avenir est aux agences de 4 salariés ou plus, et 25 % pensent que l'avenir est aux agences de plus de 10 salariés, alors qu'à ce jour une agence française sur deux est sans salarié.

Nous constatons que la profession exprime clairement, à travers ces réponses, sa croyance dans la nécessité de profonds changements, tant dans les formes juridiques et la taille des agences, que dans les compétences réunies pour faire face aux évolutions de la société tout en restant des généralistes de l'acte de bâtir. Les architectes français sont conscients des mutations à accomplir, et savent que le changement ne se fera pas sans de réels efforts puisque 65 % d'entre nous affirment qu'ils pourront s'adapter, mais à condition d'opérer des changements importants ou radicaux. Ces bouleversements appartiennent à la profession tout entière, mais l'Ordre des architectes a sa place dans ces transformations, puisqu'en matière de protection du port du titre et de promotion de l'intérêt public de l'architecture, nous sommes 40 % à penser que l'Institution sera indispensable, et même 14 % à dire qu'elle sera plus utile qu'aujourd'hui.

Au travers des enquêtes à venir le Conseil national continuera son travail de « photographie » de la profession pour mieux comprendre les caractéristiques et l'identité même d'une profession diverse attachée à l'intérêt public.

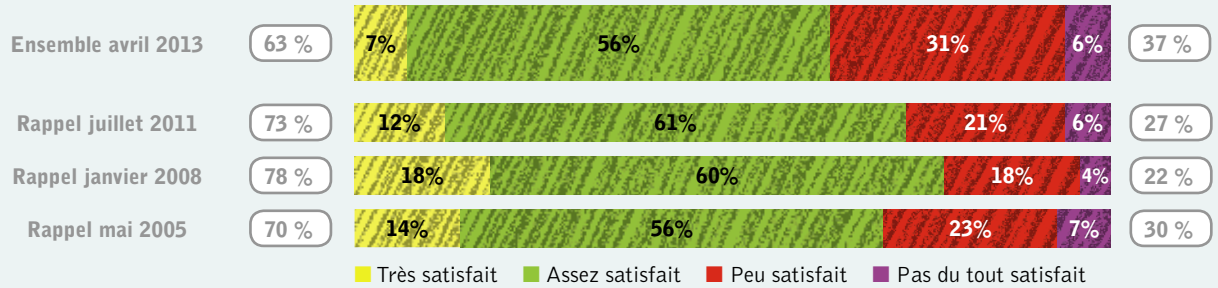
François ROUANET

Conseiller national en charge de l'Observatoire de la profession

La satisfaction relative à la situation professionnelle

Le niveau de satisfaction vis-à-vis de sa situation professionnelle

Question : Globalement, estimez-vous que vous êtes très, assez, peu ou pas du tout satisfait de votre situation professionnelle ?



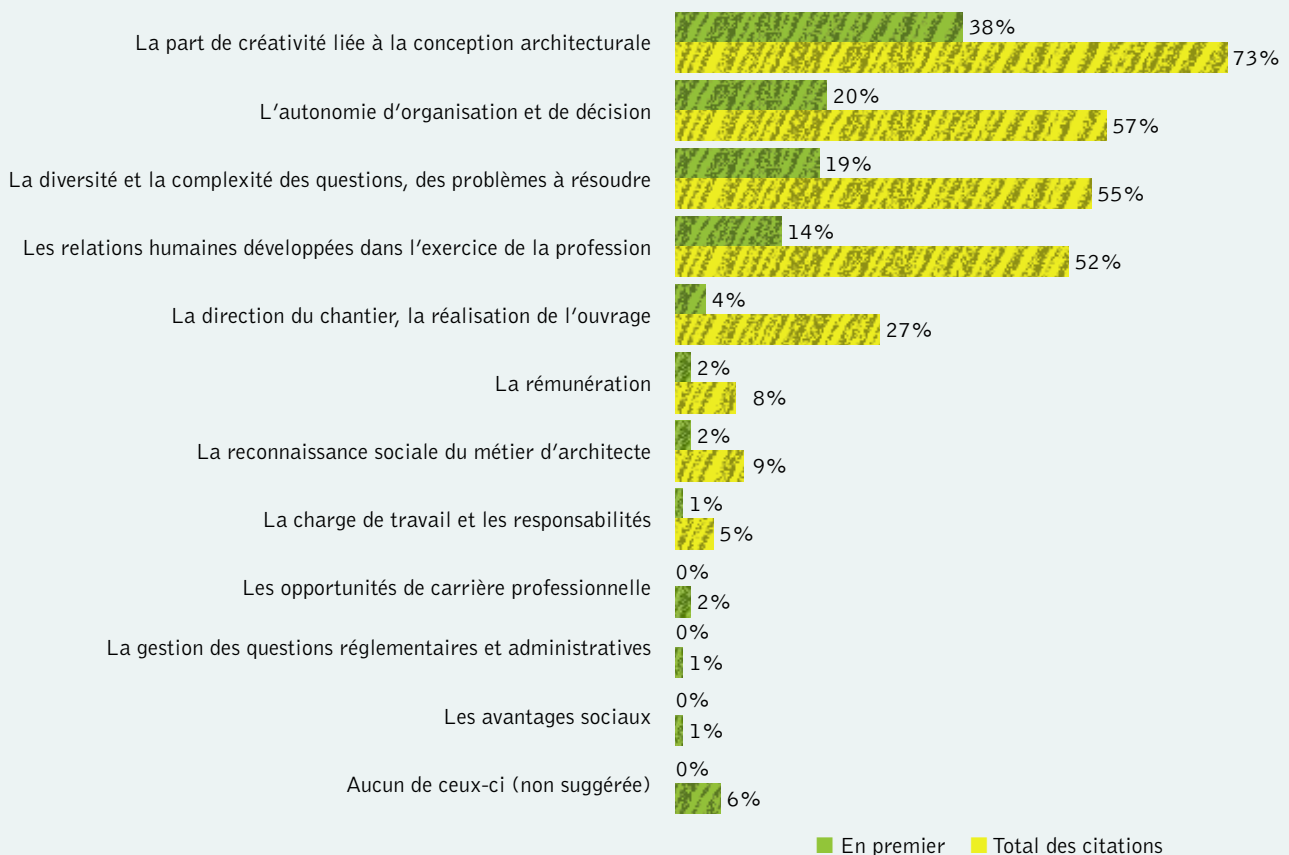
► Le sentiment de satisfaction vis-à-vis de sa situation professionnelle demeure majoritaire mais est en baisse significative par rapport à 2011.

■ 63 % des architectes déclarent être globalement satisfaits de leur situation professionnelle en 2013. Ce résultat marque toutefois un fort reflux par rapport aux vagues précédentes, le sentiment de satisfaction étant par ailleurs en baisse constante depuis 2008 (78 % en 2008 et 73 % en 2011).

■ Le sentiment de satisfaction vis-à-vis de sa situation professionnelle s'avère étroitement corrélé aux considérations financières. Ainsi, les architectes dont les revenus annuels après impôts tirés de leur activité sont supérieurs à 50 000 euros sont presque unanimement satisfaits de leur situation professionnelle (94 %) contrastant avec le reste de la population. La satisfaction est également plus grande dans les agences de grande taille et implantées en région parisienne. Il apparaît aussi que l'enthousiasme à l'égard de sa situation professionnelle est plus fort parmi les architectes les moins expérimentés (70 % auprès des personnes âgées de moins de 40 ans contre 63 % en moyenne), ceux-ci évoluant pourtant dans des agences au sein desquelles les conditions financières sont moins favorables.

Les éléments de satisfaction dans l'exercice du métier d'architecte

Question : Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui contribuent le plus à votre satisfaction dans l'exercice de votre métier ? En premier ? En deuxième ? Et en troisième ?

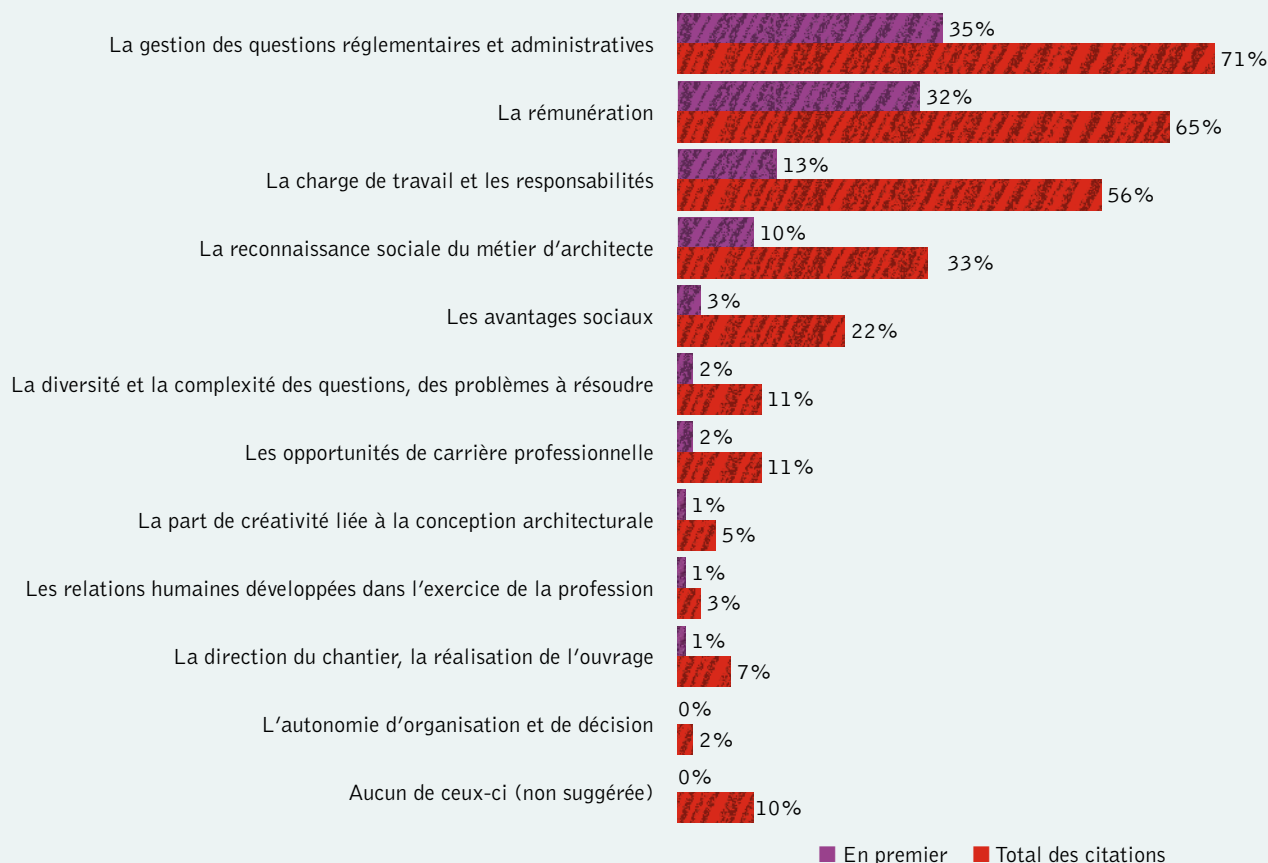


► La satisfaction dans l'exercice du métier d'architecte est dopée par la satisfaction des besoins d'accomplissement des architectes.

- Interrogés sur les éléments de satisfaction liés à l'exercice de leur métier, les architectes mettent en évidence la part de créativité liée à la conception architecturale (73 % de citations au global). Les possibilités de faire appel à sa créativité et ses compétences personnelles sont d'ailleurs omniprésentes puisque 55 % des personnes interrogées mentionnent aussi la diversité et la complexité des questions, des problèmes à résoudre.
- Sont également mises en avant l'autonomie d'organisation et de décision (57 %) et les relations humaines développées dans l'exercice de la profession (52 %). La rémunération (8 %) et les opportunités de carrière professionnelle (2 %) n'apparaissent que marginalement, traduisant leur faible contribution au sentiment de satisfaction à l'égard de sa situation professionnelle.

Les éléments d'insatisfaction dans l'exercice du métier d'architecte

Question : Et à l'inverse, toujours parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui contribuent le plus à votre insatisfaction dans l'exercice de votre métier ? En premier ? En deuxième ? Et en troisième ?



► Le sentiment d'insatisfaction est nourri principalement par les difficultés liées à la gestion des questions réglementaires et administratives et par le niveau de rémunération.

- Citée par plus de deux tiers des architectes, la gestion des questions réglementaires et administratives apparaît comme un facteur important d'insatisfaction dans l'exercice de son métier (71 % de citations au global), juste devant la rémunération (65 %). La charge de travail et les responsabilités semblent également avoir des répercussions fortes (56 %), tandis que les besoins d'accomplissement personnel semblent satisfaits.
- Dans le détail, les considérations financières sont assez logiquement les éléments d'insatisfaction les plus substantiels pour les catégories d'architectes les moins aisées, à savoir les femmes (71 % contre 63 % des hommes), les moins de 40 ans (75 % contre 65 % en moyenne) et ceux dont les revenus en 2012 sont les moins élevés.

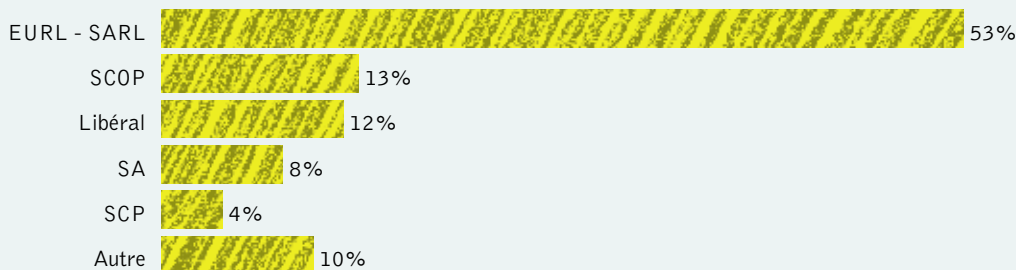


Logements de fonction du collège Jean Mermoz, Laon (02), Architectoni arch. © Architectoni

L'évolution du métier à l'horizon 2030

La forme juridique la plus adaptée pour une agence d'architecture à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon de 2030, quelle sera selon vous, parmi les suivants, la forme juridique la plus adaptée pour une agence d'architecture ? L'exercice en...



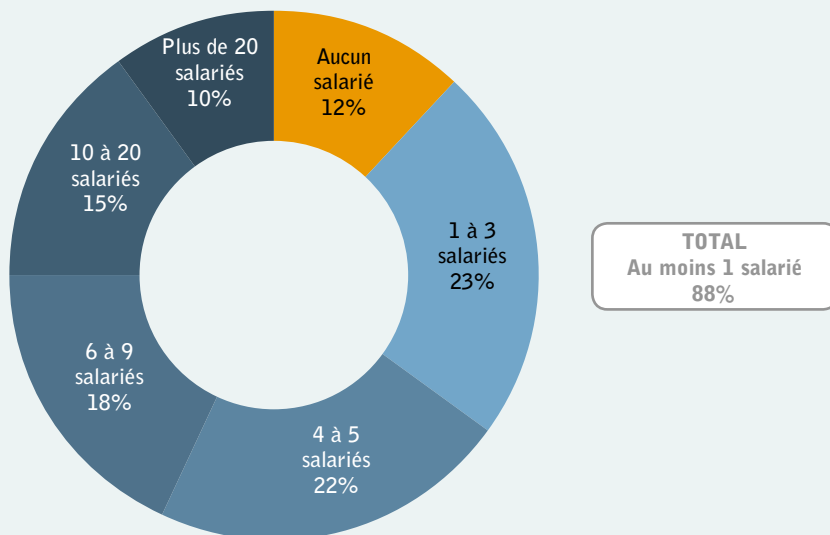
► Les formes juridiques limitant les responsabilités des entrepreneurs sont perçues comme les plus adaptées pour une agence d'architecture à l'horizon de 2030.

■ Dans un contexte de crise économique dans lequel les perspectives économiques sont incertaines, 53 % des architectes considèrent que l'Entreprise Unique à Responsabilité Limitée ou la Société à Responsabilité Limitée seront les formes juridiques les plus adaptées à l'avenir pour une agence d'architecture. Elles devancent de manière assez nette d'autres formes, comme les Sociétés Coopératives et Participatives ou SCOP (13 % de citations) et les formes libérales (12 %).

■ Le constat est partagé par l'ensemble des catégories de population. Notons néanmoins que les architectes évoluant dans des structures sans salarié mentionnent davantage la forme libérale comme forme la plus adaptée à l'horizon 2030 (17 % contre 12 % en moyenne).

La dimension la plus adaptée pour une agence d'architecture à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, quelle sera selon vous, parmi les suivantes, la dimension la plus adaptée d'une agence d'architecture ?



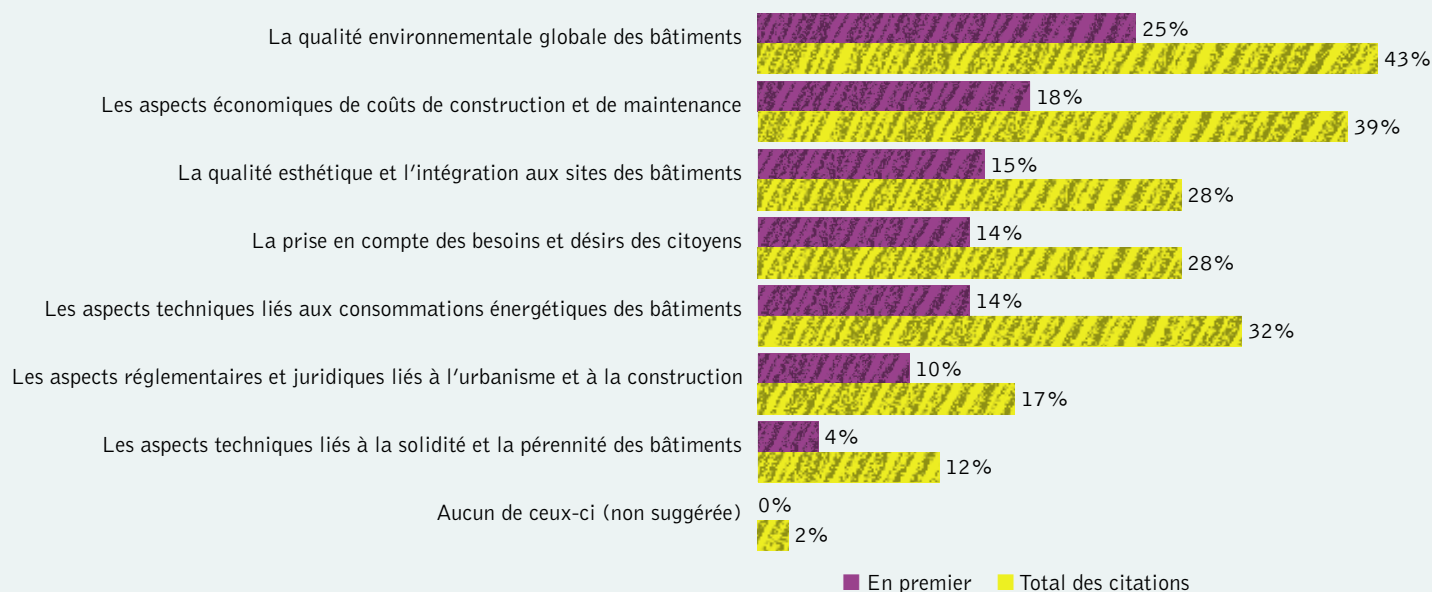
► En ce qui concerne la dimension des agences d'architecture les plus adaptées à l'horizon 2030, les tailles intermédiaires semblent privilégiées.

■ Interrogés sur la dimension la plus adaptée pour une agence d'architecture à l'horizon 2030, les architectes penchent à une large majorité pour des structures comprenant au moins un salarié (88 %). Dans le détail, les structures de taille intermédiaire apparaissent comme les plus enclines à affronter les mutations du système : les agences de 1 à 9 salariés sont les solutions prônées par environ deux tiers des architectes (63 %), tandis que seuls 12 % des répondants évoquent les agences sans salariés et 25 % les agences comportant 10 salariés et plus.

■ Les préférences pour une dimension semblent étroitement corrélées à la structure au sein de laquelle les architectes évoluent ; ils ont ainsi tendance à valoriser des structures similaires ou proches des leurs.

Les pistes d'amélioration pour faire face à l'évolution de la société et du métier d'architecte

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, quels seront selon vous les domaines dans lesquels les agences d'architecture devront être plus performantes afin de faire face à l'évolution de la société et du métier d'architecture ? En premier ? En second ?



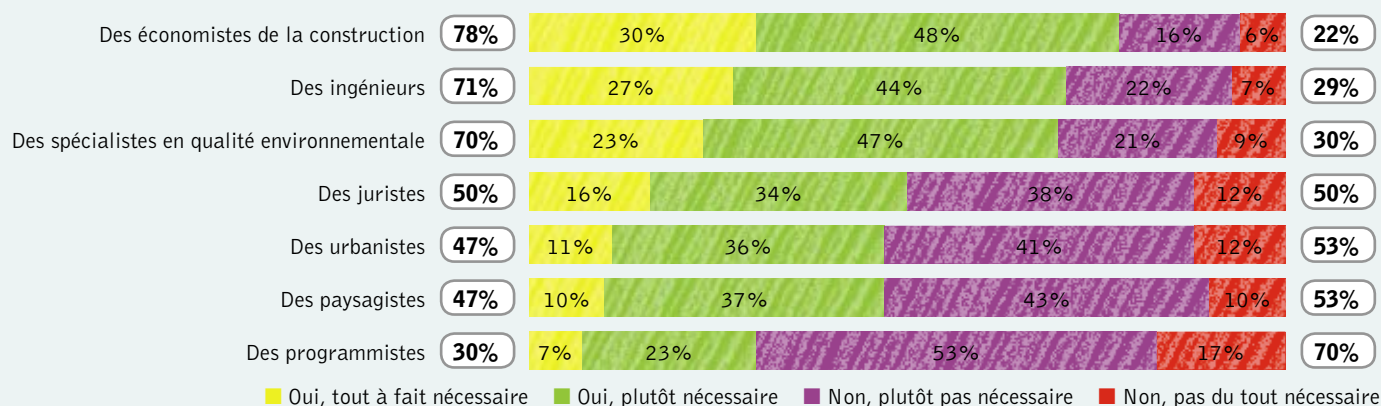
► Les aspects environnementaux et économiques sont les principales pistes d'amélioration des agences d'architecture pour faire face aux évolutions de l'architecture à l'horizon 2030.

■ Face à la montée des préoccupations globales en matière d'écologie, la meilleure prise en considération de la qualité environnementale globale des bâtiments apparaît comme la première piste d'amélioration des agences d'architecture à l'avenir (43 % de citations au global). De même, l'enjeu des aspects techniques liés aux consommations énergétiques des bâtiments est mentionné de manière significative (32 %). La compétitivité des prestations est également mise en évidence : 39 % abordent les aspects économiques de coûts de construction et de maintenance et 28 % évoquent la qualité esthétique et l'intégration aux sites des bâtiments, ainsi que la prise en compte des besoins et désirs des citoyens.

■ L'analyse des résultats détaillés ne montre guère de différences selon les catégories. Les architectes les plus expérimentés évoquent toutefois de leur côté davantage la qualité environnementale des bâtiments (48 % contre 43 % en moyenne) et la qualité esthétique et l'intégration aux sites des bâtiments (41 % contre 28 % en moyenne).

Les métiers à intégrer dans les agences d'architecture à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, afin que les agences d'architecture soient plus adaptées aux attentes de la société, pensez-vous qu'il sera nécessaire qu'elles intègrent en leur sein... ?



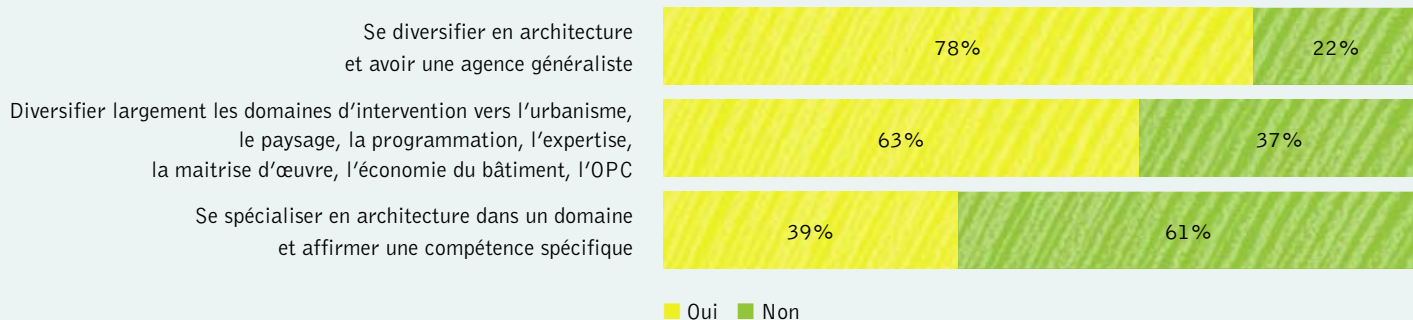
► La complexification de l'activité à l'horizon 2030 en raison des mutations de la société implique l'intégration de nouveaux métiers, à commencer par des économistes de la construction.

■ Conformément aux pistes de diversification formulées par les architectes précédemment, l'intégration d'économistes de la construction (78 %), d'ingénieurs (71 %) et de spécialistes en qualité environnementale (70 %) apparaît nécessaire à l'horizon 2030. Celle de juristes (50 %), d'urbanistes (47 %) et de paysagistes (47 %) semble moins prioritaire et divise les personnes interrogées, tandis que l'arrivée de programmistes n'est pas envisagée majoritairement (30 %).

■ De manière générale, les architectes travaillant dans les structures les plus grandes se montrent assez logiquement davantage enclins à envisager l'intégration de nouveaux métiers dans les agences d'architecture par rapport à ceux exerçant à titre individuel. Ceci ne se vérifie pas toutefois pour certains métiers, tels que les programmistes et surtout les paysagistes. Seuls 28 % des architectes évoluant dans des agences de trois salariés et plus jugent nécessaire leur intégration à l'horizon 2030 contre 47 % en moyenne).

L'arbitrage entre diversification et spécialisation des agences d'architecture à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, pour assurer l'adaptation d'une agence d'architecture aux nouvelles formes d'exercice, faut-il selon vous... ?



► Face aux mutations de l'architecture à l'horizon 2030, les architectes privilégient une diversification de leur activité plutôt qu'une spécialisation dans un domaine.

■ À rebours des mutations des entreprises au cours des dernières décennies dans de nombreux secteurs d'activité, les architectes penchent pour une approche plus globale de leur métier à l'horizon 2030. 78 % d'entre eux estiment ainsi qu'il va falloir se diversifier en architecture et avoir une agence généraliste, tandis que 63 % considèrent que diversifier largement les domaines d'intervention vers l'urbanisme, le paysage, la programmation, l'expertise, la maîtrise d'œuvre, l'économie du bâtiment ou l'OPC sera une nécessité à l'avenir. A contrario, l'affirmation d'une compétence spécifique ne semble être la solution à privilégier que pour un peu plus d'un tiers des architectes (39 %).

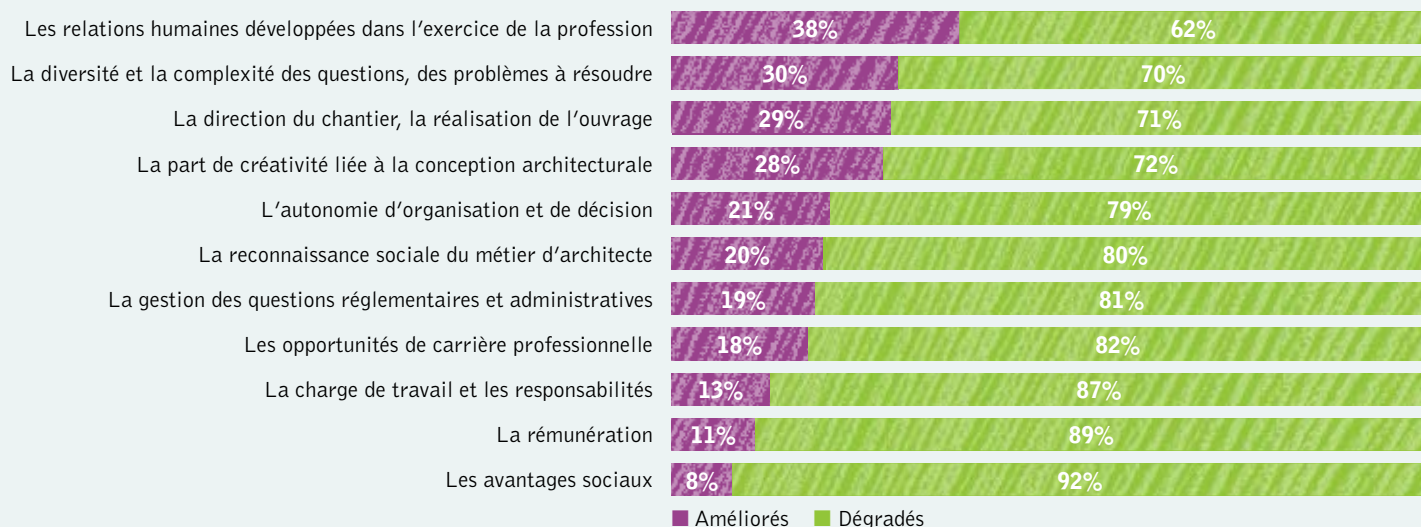
■ L'arbitrage entre diversification et spécialisation des agences d'architecture s'avère similaire quels que soient les différents segments d'architectes. Notons cependant que la proportion de personnes considérant qu'il faut se diversifier en architecture et avoir une agence généraliste pour assurer l'adaptation d'une agence aux nouvelles formes d'exercice progresse avec le nombre de salariés (86 % pour les agences de trois salariés et plus contre 75 % pour les agences sans salariés).

Espace de rencontres, Montataire (02), Charpin & Perron arch. © Pierre Antoine



La perception de l'évolution de différents aspects du métier d'architecture à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, les aspects suivants du métier d'architecture se seront-ils selon vous améliorés ou dégradés ?



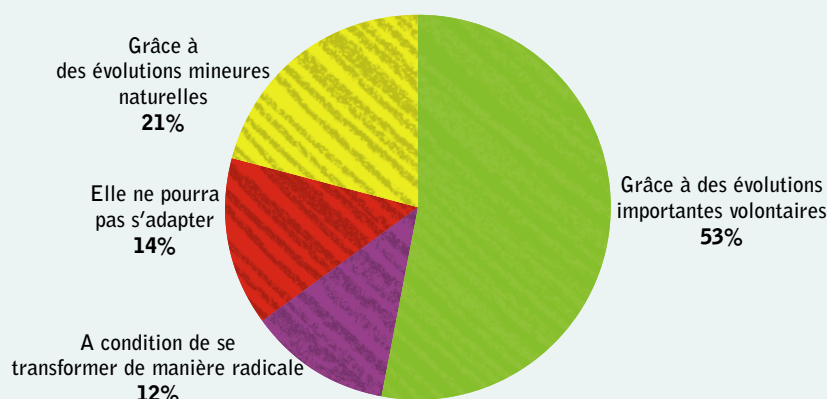
► Les architectes prévoient à une large majorité une dégradation de leurs conditions de travail à l'horizon 2030.

■ Interrogés sur l'évolution de différents aspects du métier d'architecture à l'horizon, les architectes affichent un fort pessimisme. Une large majorité d'entre eux estime que le métier d'architecture va se dégrader sur l'ensemble des points abordés, et notamment au niveau des avantages sociaux (92 %), de la rémunération (89 %) et de la charge de travail et des responsabilités (87 %). Les relations humaines développées dans l'exercice de la profession sont le point sur lesquels les architectes se montrent le moins pessimistes, 62 % d'entre eux jugeant toutefois que cet aspect va se dégrader d'ici l'horizon 2030.

■ De manière générale, l'ensemble des catégories d'architectes se montre pessimiste à l'égard de l'avenir du métier à l'horizon 2030. Les architectes de moins de 40 ans s'avèrent cependant légèrement plus enthousiastes sur l'évolution de certains aspects, à savoir les relations humaines développées dans l'exercice de la profession, la diversité et la complexité des questions, des problèmes à résoudre, l'autonomie d'organisation et de décision, les opportunités de carrière professionnelle, la rémunération et les avantages sociaux.

La perception des capacités d'adaptation de sa propre agence à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030

Question : Toujours en pensant à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, et si vous pensez à votre propre agence d'architecture, vous diriez qu'elle pourra d'adapter... ?



► Les architectes jugent que leur propre agence dispose des capacités pour s'adapter à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, mais l'adaptation ne se fera qu'au prix d'efforts majeurs.

■ 86 % des architectes interrogés déclarent que leur propre agence pourra s'adapter à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, tandis que 14 % considèrent que c'est impossible. Néanmoins, les mutations ne seront possibles qu'à partir de modifications majeures dans les organisations. 12 % jugent que leur agence pourra s'adapter à condition de se transformer de manière radicale et 53 % qu'elle pourra le faire grâce à des évolutions importantes volontaires. Seuls 21 % pensent que des évolutions mineures naturelles seront suffisantes.

■ Les représentations associées à sa propre agence diffèrent en fonction de l'expérience de l'architecte et du chiffre d'affaires réalisé par son agence. Les personnes les plus expérimentées sont ainsi significativement plus pessimistes que les plus jeunes concernant les capacités à s'adapter aux évolutions de l'architecture : 22 % des 60 ans et plus déclarent que leur agence ne pourra s'adapter contre 7 % des moins de 40 ans. De la même manière, les architectes travaillant dans les structures qui réalisent le moins de chiffre d'affaires considèrent davantage que leur agence ne pourra pas s'adapter aux mutations de l'architecture à l'horizon 2030.

L'adaptation de différents acteurs à l'évolution du métier

Les domaines d'action prioritaires de l'Ordre des architectes à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, quels sont selon vous, les trois domaines prioritaires sur lesquels l'Ordre des Architectes doit dès maintenant renforcer son action ? (trois réponses possibles)



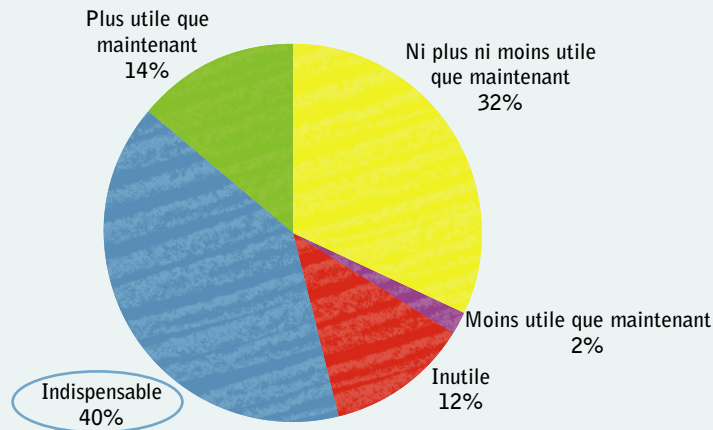
► Dans la perspective de 2030, l'Ordre des Architectes doit plutôt renforcer son action en termes de sensibilisation des maîtres d'ouvrage au rôle de l'architecte et de défense de l'intérêt public de l'architecture.

■ La sensibilisation des maîtres d'ouvrage au rôle de l'architecte (53 % de citations) et la défense de l'intérêt public de l'architecture (52 %) apparaissent comme les priorités sur lesquelles doit se pencher l'Ordre des Architectes dès maintenant pour anticiper l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030. À un niveau inférieur, la sensibilisation du grand public en matière d'architecture et de cadre de vie (42 %) est perçue comme un enjeu important, de même que la production d'outils juridiques à destination des architectes (34 %) et l'information du grand public sur le métier d'architecte (31 %).

■ Opère un léger clivage en fonction de l'âge des personnes interrogées. Les architectes de 60 ans et plus se montrent moins attachés à un renforcement de l'action de l'Ordre des Architectes en termes de sensibilisation des maîtres d'ouvrage au rôle de l'architecte (48 %) et de défense de l'intérêt public de l'architecture (46 %) et mettent plutôt en avant un point comme la déontologie et le contrôle de la pratique du métier (29 % contre 24 % en moyenne).

La perception de l'évolution du rôle de l'Ordre des architectes à l'horizon 2030

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, selon vous en matière de protection du titre d'architecte et de promotion de l'intérêt public de l'architecture, l'Ordre des Architectes sera... ?



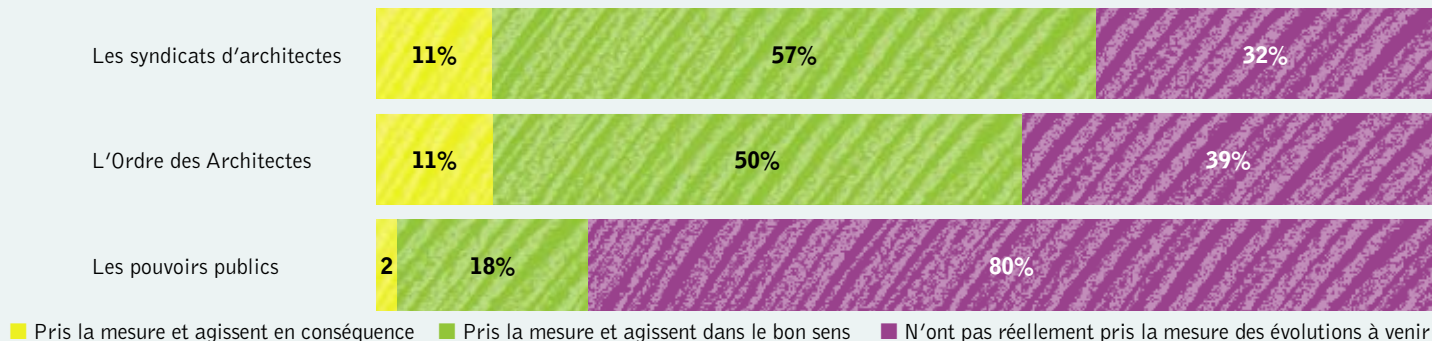
► Le rôle de l'Ordre des Architectes en matière de protection du titre d'architecte et de promotion de l'intérêt public de l'architecture sera essentiel à l'horizon 2030.

■ La perspective de l'horizon 2030 conduit 40 % des architectes à considérer comme « indispensable » le rôle de l'Ordre des Architectes. 14 % jugent même qu'il sera plus utile que maintenant et 32 % qu'il ne sera ni plus, ni moins utile que maintenant. Seuls 2 % des personnes interrogées estiment qu'il sera moins utile que maintenant et 12 % que son rôle sera inutile.

■ Si le rôle important que jouera l'Ordre des Architectes à l'horizon 2030 est reconnu majoritairement dans l'ensemble des catégories interrogées, se fait un jour un clivage en fonction du nombre de salariés dans l'agence. Les architectes travaillant dans des structures sans salarié sont légèrement moins enthousiastes quant au rôle de l'Ordre en matière de protection du titre d'architecte et de promotion de l'intérêt public de l'architecture. 38 % d'entre eux estiment qu'il sera indispensable (contre 40 % en moyenne) et 10 % qu'il sera plus utile que maintenant (contre 14 % en moyenne), tandis que 17 % considèrent qu'il sera inutile (contre 12 % en moyenne).

Le jugement sur la prise en compte des évolutions de l'architecture à l'horizon 2030 par différents acteurs

Question : Si vous pensez à l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030, pensez-vous qu'à ce jour... ont / a complètement pris la mesure des évolutions à venir et agissent / agit en conséquence, ont / a partiellement pris la mesure des évolutions à venir et agissent / agit dans le bon sens, n'ont / n'a pas réellement pris la mesure des évolutions à venir ?



► Le jugement sur la prise en compte des évolutions de l'architecture à l'horizon 2030 par différents acteurs fait état d'un décalage entre les syndicats d'architectes et l'Ordre des Architectes d'un côté, et les pouvoirs publics de l'autre.

■ Si aucun acteur n'a aux yeux des architectes pris complètement la mesure de l'évolution de l'architecture à l'horizon 2030 et n'a agi en conséquence, les syndicats d'architectes et l'Ordre des Architectes sont majoritairement perçus comme ayant pris en parti conscience des mutations à venir et comme agissant dans le bon sens, contrairement aux pouvoirs publics. Ainsi, 11 % des personnes interrogées jugent que la réaction de l'Ordre face aux évolutions et aux perspectives du marché sont pleinement opportunes et 50 % qu'il agit dans le bon sens, même s'il n'a pris que partiellement la mesure des évolutions à venir, soit des scores proches, quoique légèrement inférieurs, de ceux observés concernant les syndicats d'architectes. Les critiques à l'égard des pouvoirs publics sont quant à elles plus nombreuses : 80 % des architectes jugent qu'ils n'ont pas pris en compte les évolutions de l'architecture à l'horizon 2030 contre 39 % pour l'Ordre et 32 % pour les syndicats d'architecte.

■ Dans le détail des résultats, les architectes qui n'ont pas de salarié se montrent les plus sceptiques au sujet de l'action future de l'Ordre des Architectes. 46 % d'entre eux jugent qu'ils n'ont réellement pris la mesure des évolutions à venir. ■



Marché couvert, Coye-la-Forêt (60), D + H Architecture Environnement arch. © D + H Architecture Environnement